



L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU



LA MAIRIE DE PARIS ORGANISE
LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU SUR
SON TERRITOIRE. L'OBSERVATOIRE
PARISIEN DE L'EAU (OPE), LIEU
D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION,
A VOCATION À AIDER LES ÉLUS
PARISIENS QUI DOIVENT RÉPONDRE
AUX ATTENTES DES USAGERS
DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT, EN ÉMETTANT
DES AVIS CONSULTATIFS.



LE STATUT DE L'OBSERVATOIRE

L'OPE est une commission extra-municipale créée en 2006 par le maire de Paris suite à un vœu du Conseil de Paris de juillet 2005. Sa composition et son mode de gouvernance ont été modifiés en 2008 et en 2013 (dernier arrêté 22 mars 2013). Les membres de l'OPE exercent cette activité à titre bénévole.



SA MISSION

Pensé comme un outil de concertation et de contrôle citoyen sur la politique municipale de l'eau, l'OPE est informé de toutes les délibérations importantes concernant la gestion de l'eau, sur lesquelles il émet un avis avant leur passage devant le Conseil de Paris. Cela concerne par exemple les rapports annuels d'activités, celui d'Eau de Paris et celui sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.



COMPOSITION

Les arrêtés précisent que l'Observatoire est composé de quatre collèges d'experts. Il s'agit là d'une liste de membres *a minima* qui n'exclut aucune autre candidature. Au-delà des acteurs institutionnels et professionnels, des personnes peuvent être membres à titre individuel et toutes les associations, qui en font la demande sont les bienvenues. À titre d'exemple, les conseillers de quartiers* sont particulièrement actifs au sein de l'Observatoire.

Quatre collèges d'experts :

Élus parisiens : un représentant par mairie d'arrondissement et un représentant par groupe politique du Conseil de Paris.

Représentants des usagers de l'eau parisiens : un représentant par association de consommateurs, de locataires, ou de protection de l'environnement, des organismes de propriétaires et administrateurs de biens, de chaque bailleur social, associations, grands consommateurs d'eau, organismes professionnels, unions départementales de syndicats, etc.

Acteurs parisiens et institutionnels, liés à l'eau et à l'assainissement, notamment dans le domaine de la santé, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et du logement:

- un représentant pour chaque organisme
- la régie municipale Eau de Paris,
- le Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),
- l'EPTB Seine Grands Lacs,
- l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
- la direction régionale de l'environnement,
- l'Agence parisienne du climat,
- l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),
- l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (ARENE),
- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- la Préfecture de police de Paris,
- l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Universités, organismes de recherche, chercheurs indépendants :

- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés (LATTS),
- AgroParisTech,
- Académie de l'eau.

* Depuis 2002, les conseils de quartier permettent d'associer les habitants des grandes villes à la gestion municipale. Paris compte 122 conseils de quartier.



GOUVERNANCE

Le fonctionnement de l'OPE est régi par une charte, élaborée par le bureau et adoptée par l'ensemble des membres.

1 Présidence

Lors de sa création et jusqu'à l'arrêté du 22 mars 2013, l'adjoint-e au maire chargé-e de l'eau et de l'assainissement était nommé-e président-e de l'Observatoire. Désormais, la présidence est exercée par une personnalité extérieure à la Ville de Paris, élue au sein de l'Observatoire et par ses membres. Henri Coing, représentant l'association UFC-Que Choisir, préside l'Observatoire depuis le 12 février 2013.

2 Bureau

Le bureau de l'OPE était à l'origine composé de trois personnes. Depuis 2011, le bureau est composé d'une quinzaine de personnes (14 entre 2011 et 2013, 18 depuis le 12 février 2013), désignées pour une durée de deux ans renouvelables. Le renouvellement du bureau s'effectue sur la base d'un appel à candidatures, la composition du bureau étant présentée et actée en réunion plénière des membres de l'Observatoire. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le bureau a pour missions :

- De veiller à la réalisation des objectifs que s'est fixé l'Observatoire.
- D'élaborer le programme d'activités et le budget correspondant et d'en piloter l'exécution.
- D'établir l'ordre du jour des rencontres de l'Observatoire.
- D'être à l'écoute des demandes des membres.

3 Secrétariat

Le secrétariat de l'OPE est assuré par la direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris. Interlocuteur privilégié des membres de l'OPE au sein de la Ville, le-la secrétaire s'assure que l'OPE dispose de l'ensemble des éléments lui permettant d'assurer ses missions en toute indépendance.



BUDGET

Les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire (études, visites de terrain...) sont prévues aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris.



ACTIVITÉS

Élaboré par le bureau, le programme d'activités définit les thèmes à traiter, les activités proposées pour chaque thématique et les modalités d'affectation du budget.

La Mairie de Paris s'est engagée à garantir l'autonomie de l'OPE dans le choix des thèmes que ses représentants décident d'aborder, afin d'en faire un organe d'impulsion des politiques publiques.

Depuis sa création en 2006, l'OPE s'est notamment prononcé sur :

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement ;
- L'avenir du réseau d'eau brute ;
- Le risque d'inondation à Paris ;
- Le droit à l'eau et à l'assainissement ;
- La remunicipalisation du service public de l'eau, et la représentation de l'OPE au conseil d'administration d'Eau de Paris ;
- Le plan de modernisation du réseau d'assainissement ;
- Les fontaines parisiennes ;
- Le prix de l'eau ;
- Les canaux parisiens ;
- La tarification de l'eau ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie (SDAGE).

L'Observatoire a participé à **la conférence de consensus** sur l'avenir du réseau d'eau non potable en 2009.

Des ateliers participatifs ont été organisés pour permettre à un nombre réduit de membres d'apporter leur expertise et leur regard extérieur sur la conception de plusieurs documents :

- Livre bleu (2011) ;
- Règlements des services d'eau et d'assainissement (2012) ;
- Baromètre de l'eau (2012) ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (2013) ;
- Projet de zonage pluvial (2013).

L'ensemble des activités et des réunions de l'OPE sont publiques et permettent à chacun de s'informer et de s'exprimer sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement. La périodicité des réunions est définie lors de l'élaboration du programme d'activités. Si l'arrêté de 2013 précise que l'Observatoire se réunit au moins deux fois par an, la fréquence des réunions plénières est plus importante depuis 2008 (quatre réunions par an). L'annonce des réunions se fait aussi sur différents sites Internet et réseaux sociaux afin de favoriser une large diffusion de cette information. Chaque réunion donne lieu à un compte rendu consultable également sur le site Internet de l'OPE.



COMMENT MOBILISER LES PARISIENS ?

L'aspect technique des questions abordées peut rebuter des Parisiens qui hésitent à donner un avis sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement, doutant de leurs capacités d'expertise. L'OPE souhaite donc développer un axe majeur : celui de la formation citoyenne aux questions de l'eau et de l'assainissement.

Paris.fr héberge le site de l'OPE (www.paris.fr/l-observatoire-parisien-de-l-eau/), où les comptes rendus de toutes les réunions publiques sont disponibles. Le site de l'OPE sera bientôt accessible directement avec un espace intranet.



Observatoire
parisien de l'eau

27 rue du Commandeur
75014 Paris